



12 **LANDWEHR** Le directeur part pour l'Angleterre
13 **THÉÂTRE** Un Musset trop envahi par le burlesque
14 **CHÂTEAU-D'CEX** Quelle assurance pour les ballons?

15 **SANTÉ** Le budget grimpe toujours pour l'Hôpital du Sud
17 **SIVIRIEZ** Vaches dans la neige contre paiements directs
18 **PAYERNE** L'Aéropôle, oui, mais avec des garanties

L'ultime session confirme le nouveau projet à cinq contre un

VOTE FINAL • La dernière étape a été franchie hier, par l'adoption du texte constitutionnel. Les constituants qui s'y opposent ont la dent dure. Verdict populaire: le 16 mai prochain.



Les constituants se remettent de leurs quatre ans de travaux autour d'un apéritif. Sableront-ils le champagne le 16 mai?

CHARLY RAPPO



KESSAVA PACKIRY

Moment historique, hier à 11 h 15, lorsque les constituants ont mis un point final à leurs travaux: en adoptant, par 97 voix contre 21 (2 abstentions), le projet de Constitution, ils ont bouclé un parcours entamé il y a quatre ans. Le texte n'a plus qu'une ultime étape à franchir: la votation populaire, le 16 mai.

La messe était déjà dite il y a deux semaines, lors des débats sur la 3^e lecture. Mais ce vote final a permis de mettre en exergue les contentieux qui règnent encore sur les points sensibles. Le texte est le résultat d'un compromis; forcément, personne ne peut se déclarer à 100% satisfait. «S'il y en a dans cette salle qui le prétend, c'est forcément un menteur», ose Denis Boivin (r, Fribourg).

Personne n'a levé la main. Mais pratiquement chaque chef de groupe a salué ce consensus acquis de haute lutte. A l'instar d'Alain Berset (s, Belfaux) et de Laurent Schneuwly (dc,

Corpataux-Magnedens). Les deux hommes n'ont pas manqué de rappeler les sacrifices accomplis par leurs troupes, dans un esprit conciliateur.

«Sans être révolutionnaire, notre projet est incontestablement ambitieux», souligne pour sa part Félicien Morel (Belfaux), au nom du groupe Ouverture. Emmenés par Peter Jaeggi (Schmitten), les chrétiens-sociaux font fort: comme le groupe Citoyen d'ailleurs, ils adopteront le texte à l'unanimité. Mélanie Maillard (cit, Porsel), rappelle pourtant que les siens désiraient un projet plus ouvert, plus tolérant et résolument tourné vers l'avenir. «Nous nous retrouvons avec un projet du présent.»

L'UDC DIT NON. SANS SURPRISE

Même les radicaux ont dit oui. Ils avaient été longtemps les premiers à protester contre ce texte jugé trop long et trop touffu. Aujourd'hui, Denis Boivin se satisfait du combat mené par les siens, principalement, contre «le pot-pourri de projets dangereusement socialisants». Mais ils restent sur leur faim, car des idées ont résisté à la «sagesse radicale»: droit de vote et d'éligibilité des étrangers au niveau communal, principe «une allocation, un enfant», assurance-maternité pour

toutes les femmes, également pour les mères au foyer (un projet cher au PDC). Et ils se posent la question du coût: «Avons-nous réellement les moyens de nos ambitions?» Au final – après avoir longuement hésité – le groupe reconnaît qu'il y a quand même du bon dans cette Constitution. Jean-Jacques Marti (Fribourg), le représentant du milieu patronal, appuie. Du bout des lèvres, certes.

Frédéric Sudan (Bulle), lui, entend faire sécession. Avec huit autres radicaux, ils forment d'ailleurs le gros de la troupe des «non». L'assemblée n'a pas réussi à proposer un projet qui peut espérer l'aval populaire, estime le Gruérien. Et c'est ce fameux compromis qui en est la cause: «Au lieu de choisir la meilleure solution, nous choisissons la moins mauvaise.» Sa conscience lui interdit dès lors de proposer au peuple un «recueil de rêves ou un catalogue de droits illusoire que l'on ne pourra jamais s'offrir.»

Dans le camp des Neinsager, on retrouve sans surprise l'UDC. Le groupe estime que le canton ne pourra pas supporter les coûts engendrés par la future Constitution; il ne veut donc pas signer un chèque en blanc. Autre argument: la décision de ne pas soumettre au peuple des variantes, la plus grosse

désillusion des démocrates du centre. Dans ces conditions, «l'UDC ne peut pas dire oui si elle pense non», résume le chef de groupe Ueli Johner (Chiètres). Un avis partagé par le parti cantonal, précise-t-il. A l'exception de deux abstentions, le groupe refuse le projet.

AU PEUPLE DE CUEILLIR LE FRUIT

Trois socialistes – germanophones – figurent aussi parmi les opposants. Josef Vaucher (Fribourg), président de la Communauté de travail de Fribourg alémanique, en fait partie. C'est clair: le traitement de la problématique des langues, avec le principe de territorialité, ne le satisfait pas. Pas plus d'ailleurs que son adversaire le plus virulent, Raphaël Chollet (ouv, Prez-vers-Noréaz), membre de la Communauté romande du Pays de Fribourg.

Enfin, parmi ceux qui ont dit non, on décèle encore deux PDC, dont Claude Schenker (Fribourg). A cause de l'ancrage dans la Constitution du partenariat homosexuel. Une erreur, selon lui, qui pourrait faire capoter le texte en votation populaire. Verdict final: le 16 mai. Et, comme le dit si bien la vice-présidente Rose-Marie Ducrot (dc, Châtel-Saint-Denis): «Le fruit est à maturité. Aux Fribourgeois de le cueillir.» KP

GURBRÜ

Etalon controversé à revendre sur internet

Le cheval portugais qui avait grièvement blessé une mère de famille à Faoug en septembre dernier, a changé de mains. Son nouveau propriétaire l'a mis en vente sur le web.

«C'est aberrant!» Gaby, la mère de famille agressée en septembre dernier à Faoug par un étalon portugais, a été remuée lorsqu'elle a appris que ce cheval était à vendre sur le web. C'est que, quelques jours après la narration de sa tragique histoire dans nos colonnes (*La Liberté* du 31 octobre), le propriétaire d'alors, Jean-Luc Mayor, l'a proposé à Henrique Maya, un Portugais spécialiste des chevaux lusitaniens domicilié à Gurbrü (BE), près de Chiètres. Pourquoi, alors qu'il nous déclarait que «le revendre serait criminel, ce serait comme vendre un produit avec un défaut caché»? «Parce que l'ampleur qu'a prise cette histoire dans la presse a fait de ce cheval un monstre. Il a suscité un vent de panique chez mes clients. D'autres le considéraient comme une bête de foire. J'ai dû choisir: c'était mes clients ou le cheval», explique en substance l'écurier de Bossonnens, réputé pour amadouer les chevaux difficiles.

AU PRIX DE LA BOUCHERIE

M. Mayor cède donc l'animal à M. Maya pour 2000 francs, au prix d'un animal de boucherie. A la condition que le nouvel acquéreur qui connaissait les antécédents de l'animal, ne le revende pas. «Faux», soutient Henrique Maya, joint hier soir. Par l'intermédiaire d'un traducteur, l'écurier portugais affirme qu'il n'a jamais fait cette promesse. «En l'achetant, je connaissais le risque. J'ai d'abord voulu vérifier si ce cheval était normal. Il l'était.» Ce que confirment deux contrôles vétérinaires. Alerté de la vente par une écurière de Faoug, le vétérinaire cantonal fribourgeois Fabien Loup se réfère lui aussi au diagnostic d'un collègue pour justifier le classement du dossier. Fort de ces avis autorisés, M. Maya a donc mis en vente le cheval sur son site web, le présentant comme un cheval «aimable» ainsi que l'a révélé *24 heures* hier. Suite à quoi l'annonce a été immédiatement retirée.

Jean-Luc Mayor se sent «trahi» par le propriétaire de Gurbrü. Médiatisée, cette histoire l'a rendu amer. «Ce cheval m'a porté préjudice. On m'a accusé de me faire de la pub avec ça alors que je ne cherchais qu'à rendre service, par amour du cheval, pas pour le fric. Dans cette affaire, j'ai perdu beaucoup d'argent et de temps. Qu'on puisse revendre ce cheval si rapidement, ça me dépasse. Si on le tabasse, il va recommencer.»

RETOUR AU PORTUGAL

Et castrer l'animal, comme le suggère une connaissance? «Si je l'avais vendu, j'aurais conseillé à l'acheteur de le faire», affirme M. Maya. «Un testicule n'était pas en place», indique de son côté M. Mayor. Toujours est-il qu'aujourd'hui, avec cette histoire, l'étalon a perdu sa valeur marchande (environ 12000 fr.) et a mauvaise réputation sur le marché suisse. Que va donc en faire Henrique Maya? «Le renvoyer au Portugal en l'échangeant contre un autre cheval. Les Portugais connaissent son histoire. Mais là-bas, il sera bien pris en main.» Car, vu la qualité de son ascendance (aux dires des deux propriétaires successifs), il serait dommage de l'abattre.

Si le cheval controversé quitte le pays, Gaby, elle, gardera les stigmates de l'agression. «Ça va mieux mais il m'a de nouveau hantée», confie-t-elle. La lente guérison de ses terribles blessures passera encore par plusieurs opérations et greffe osseuse. **CAG**

La nouvelle Constitution pour les nuls

«On aimerait enfin savoir ce qu'il y a dans cette nouvelle Constitution.» Que de fois n'a-t-on pas entendu la remarque, aiguillon de modestie pour le journaliste qui compulse les centaines d'articles consacrés au sujet dans notre quotidien. Aiguillon qui nous incite ici à faire le point sur les principales innovations introduites dans la nouvelle Constitution, maintenant que le projet a trouvé son équilibre définitif. Seul le peuple fribourgeois peut encore décider le 16 mai prochain de rejeter le texte dans son ensemble.

- Une **assurance-maternité** de quatorze semaines est introduite sur le plan cantonal. Des prestations pour toutes les mères sans activité lucrative sont prévues.
- Le principe d'un **partenariat enregistré** a passé la rampe. Il est réservé aux couples de même sexe.
- Les **étrangers** installés en Suisse depuis au moins 5 ans, et au bénéfice d'une autorisation d'établissement, obtiennent les droits de vote et d'éligibilité communaux. Les constituants ont cependant refusé de leur octroyer ces droits sur le plan cantonal.
- En matière d'**allocations familiales**, le principe «un enfant, une allocation» est entériné.

- Le **nombre de députés** au Grand Conseil est réduit de 130 à 110. Le parlement bénéficiera d'un secrétariat indépendant de la Chancellerie d'Etat.
- Dans le domaine judiciaire, le Collège électoral (Conseil d'Etat et Tribunal cantonal) est supprimé. **L'élection des juges** revient au Grand Conseil, sur préavis du Conseil de la magistrature, nouvel organe également chargé de la surveillance du pouvoir judiciaire.
- Le **double mandat** de conseiller d'Etat et de parlementaire fédéral est déclaré incompatible. Idem pour les préfets.
- Objet sensible s'il en est, l'article sur les **langues** maintient le principe de territorialité. A certaines conditions, des communes peuvent être reconnues officiellement bilingues. L'encouragement au bilinguisme est inscrit dans la Charte.
- Dans le **préambule**, une solution de compromis a été adoptée sur la question de la référence à Dieu. La nouvelle Constitution commence ainsi: «Nous, peuple du canton de Fribourg, croyant en Dieu ou puisant nos valeurs à d'autres sources...»

- La notion d'**équilibre budgétaire** est ancrée dans la Constitution. Le texte se contente de préciser que les déficits engendrés par la situation conjoncturelle ou des besoins exceptionnels doivent être compensés «dans les années suivantes». Il s'agit, là aussi, d'une solution de compromis.

Parmi toutes les innovations discutées, mais refusées, on peut citer: l'instauration d'un salaire minimum, d'un impôt négatif, l'école enfantine obligatoire, le droit à la grève de solidarité, l'impôt de mandat comme alternative à l'impôt ecclésiastique.

Question longuement débattue, le découpage du territoire cantonal en districts est fixé dans la Constitution. Le remplacement de la notion de «districts» par celle plus souple de «circonscriptions administratives» a été rejeté de justesse. Le rôle des préfets n'a pas non plus été revu.

Voilà! Si votre lecture est parvenue jusqu'ici, vous savez enfin ce qu'il y a dans cette nouvelle Constitution. Les autres, rassurez-vous! Nous allons encore écrire, d'ici au 16 mai, de nombreux articles.

PHILIPPE CASTELLA